

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1918

16 septembre 2010

SOMMAIRE

Agenor S.A. SPF	92051	Immo du Nord S.A.	92025
Axxion S.A.	92031	Immolam S.A.	92026
BIP Luxembourg Holdings S.à.r.l.	92018	Immo Logistic Leder Holding S.A.	92025
Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l.	92018	International Investors and Accounting Services S.A.	92031
Bureau de Gestion RAUSCH & Associés s.à r.l.	92064	Jazz S.à r.l.	92031
Casebero S.A.	92028	Jego Sàrl	92031
Centuria Capital Luxembourg S.A.	92045	JTC (Luxembourg) S.A.	92032
C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investissements Mobiliers S.A.	92021	Karnagy Electronics Sàrl	92032
CP Autogland S.à r.l.	92023	Kerala S.A.	92034
CP Autovevey S.à r.l.	92026	Kirkwall Luxembourg S.à r.l.	92046
De Beers	92029	Laboule S.à r.l.	92042
Egon Invest S.A.	92029	LNS S.A.	92042
Escalux S.à r.l.	92030	LTI (be) S.à r.l.	92042
Euraudit S.à r.l.	92018	Mayo Investholding S.à r.l.	92029
European Quality Invest Holding S.A.	92018	MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l.	92045
Fabelgym S.A.	92018	Mebelux	92063
Febalux S.A.	92030	Media Management S.A.	92045
Fibaco S.A.	92020	Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l.	92043
Fimalac Developpement	92020	PHL Finance S.à r.l.	92054
Financière Vauban Luxembourg S.A.	92020	PME Consulting S.à.r.l.	92045
Financière Vauban Luxembourg S.A.	92021	Reabasse Sàrl	92050
Floropal S.A.	92064	Resitalia Management S.à r.l.	92050
Georgia-Pacific Treasury S.à r.l.	92034	Resitalia Management S.à r.l.	92050
Good Energies (Solar Investments) S.à r.l.	92064	Roloque S.A.	92051
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	92022	Socera Assets Management S.A. Holding	92053
Hansa Private Equity Partners S.à r.l.	92032	Société Luxembourgeoise de Distributeurs Automatiques S.A.	92054
HK International Holding S.A.	92022	Sogesco S.A.	92054
HOPLA s.à.r.l.	92022	Soparlac S.A.	92064
Hoxden 1 S.à r.l.	92023	Suez Asia Equity Management S.A.	92032
Hoxden 3 S.à r.l.	92025	TRT Investments S.A.	92064
Immobilière Norman S.A.	92025		

Euraudit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.889.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010099919/10.

(100111890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

European Quality Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.909.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010099923/10.

(100112434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Fabelgym S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ulflingen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.054.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulflingen, le 26/07/2010.

Référence de publication: 2010099925/10.

(100112282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

**Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BIP Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.052.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of June.

Before Maître ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Brookfield Infrastructure Partners Holdings (Cyprus) Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Julia House, 3 Thermistocles Dervis Street, CY – 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the Register of Companies of Cyprus under number HE 210.398 (the "Sole Partner");

in its capacity as a Sole Partner of "BIP Luxembourg Holdings S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 134 052, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on November 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), under number 3015 of December 28, 2007, page 144,705 and whose Articles of Association have been amended by deed of notary Joseph Elvinger, enacted on July 17, 2008, published in the Memorial number 295 of February 11, 2009 page 14,115 and by deed of notary Paul Bettingen, enacted on September 30, 2009, published in the Memorial number 2311 of November 26, 2009 page 110,922 (the "Company"), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The 20,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Partner has been duly informed.

The Sole Partner through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the name of the Company to be changed from "BIP Luxembourg Holdings S.à r.l." into "Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l.";

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner exercising the powers devolved to the general meeting of partners decides to change the name of the Company, from "BIP Luxembourg Holdings S.à r.l." into "Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend Article two of the Articles of Association, to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company exists under the name of "Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l.." ”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

Brookfield Infrastructure Partners Holdings (Cyprus) Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3 Thermistocles Dervis Street, Julia House, CY – 1066 Nicosie, Chypre immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 210.398 ("Associé Unique");

en qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée " BIP Luxembourg Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 134 052, constituée suivant acte du 21 novembre 2007 du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3.015 du 28 décembre 2007, page 144,705 et dont les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité le 17 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 295 du 11 février 2009, page 14,115 et suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen publié au Mémorial numéro 2311 du 26 novembre 2009 page 110,922 (la « Société), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par M. Regis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les 20,000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé unique a été préalablement informé.

L'associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification du nom de la Société de "BIP Luxembourg Holdings S.à r.l."à "Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l.";

2.- Modification de l'article 2 des Statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique exerçant les pouvoirs transmis à l'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société, de "BIP Luxembourg Holdings S.à r.l." en "Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article deux des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société existe sous la dénomination de "Brookfield Infrastructure Partners Luxembourg Holdings S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31516. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099839/103.

(100112375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.178.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099929/10.

(100112427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Fimalac Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099930/10.

(100112297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Financière Vauban Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.574.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010099933/13.

(100112790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Financière Vauban Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010099934/10.

(100112791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investissements Mobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.532.

L'an deux mil dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée «C.F.I.M. COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS S.A.» ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, BVD du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.532.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 12 décembre 2000 publié au mémorial C numéro 539 du 17 juillet 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C n° 297 4 du 17 décembre 2008.

La société a un capital social actuel de EUR 186.000,- (cent quatre-vingt six mille Euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 3,- (trois Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Thomas DEWE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Emanuelle BRULE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Riccardo ZORZETTO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront partiellement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 62.000,-actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société anonyme luxembourgeoise dénommée Coprocess SA, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.541 et ayant son siège social au 11, avenue de la gare, L-1611 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. DEWE, E. BRULE, R. ZORZETTO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 juillet 2010, LAC/2010/31525: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099853/67.

(100112443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099954/10.

(100112343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

HK International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.581.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010099960/10.

(100112435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

HOPLA s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9465 Walsdorf, Tandlerbach.

R.C.S. Luxembourg B 93.019.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2010.

Pour HOPLA S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010099961/13.

(100112481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Hoxden 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 129.214.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010099962/11.

(100111911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

CP Autogland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.893.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

COMPAGNIE DES PARCS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.896,

ici représentée par Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 juillet 2010.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de "CP AUTOGLAND S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg numéro B 129.893, ayant son siège social à Luxembourg au 62, avenue Victor Hugo, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1806 du 25 août 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par acte du même notaire Gérard LECUIT en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 536 du 12 mars 2010.

- que le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cents euros (291.500.-EUR), représenté par deux mille neuf cent quinze (2.915) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

- que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers la Suisse et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit helvétique.

2. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

3. Fixation du siège social au C/o Fiduciaire Verifid SA, rue du Rhône 100, 1204 Genève.

4. Démission d'un gérant en place et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

5. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit helvétique.

6. Nomination d'un /des gérant/s.

7. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8. Effet juridique relative aux résolutions prises.

9. Mandat à donner à Monsieur Rémi SACERDOTE aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Genève et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire éventuelle en Suisse afin de confirmer le transfert de siège et d'adapter les statuts de la société à la législation helvétique.

10. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Suisse, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence, sans dissolution ni liquidation antérieure, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit helvétique.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le bilan de clôture au 30 juin 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société au C/o Fiduciaire Verifid SA, rue du Rhône 100, 1204 Genève. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Georges MAJERUS en tant que gérant.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation helvétique, resteront annexés au présent acte, pour être formalisés avec lui.

Sixième résolution

En remplacement du gérant démissionnaire, la personne suivante est nommée en qualité de gérante supplémentaire de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean-Bernard BUCHS, expert-comptable, né le 3 février 1954, domicilié 28, avenue de Châtelaine, CH-1203 Genève, qui a mandat d'engager la société sous sa seule signature.

A l'issue de cette résolution, le conseil de gérance est composé de:

- Monsieur Sylvain PELLETIER, directeur de société, né le 20 octobre 1956 à Montréal, domicilié à 33, allée du lac inférieur, F78110 le Vésinet;

- Madame Annick ROUXEL, employée privée, née à Paris le 6 août 1946, domiciliée à 83, rue de la Lande, F-76220 Beauvoir en Lyons;

- Monsieur Jean-Bernard BUCHS, expert-comptable, né le 3 février 1954, domicilié 28, avenue de Châtelaine, CH-1203 Genève, qui a mandat d'engager la société sous sa seule signature.

- Monsieur PELLETIER et Madame ROUXEL peuvent uniquement engager la société sous leur signature conjointe.

Septième résolution

Mandat est donné à Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce helvétique.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 9 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce à Genève.

Huitième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Rémi SACERDOTE, maître en droit, avec adresse professionnelle à CH-1206 Genève, rue Firmin Massot, 9,

aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce à Genève avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de deux cent quatre-vingtonze mille cinq cents euros (291.500.-EUR) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers la Suisse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.700.-euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32249. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099880/101.

(100112728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Hoxden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 129.212.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010099964/11.

(100111913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Immo Logistic Leder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.039.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010099965/10.

(100112436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Immo du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.732.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26/07/2010.

Référence de publication: 2010099968/10.

(100112285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Immobilier Norman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aepeltaart.

R.C.S. Luxembourg B 33.455.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2010

1. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Paul LAPLUME, 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

2. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Hannelore KNEIP-MOLTER, demeurant à 4, Op der Aepeltaart, L - 6971 Hostert, née le 23 juillet 1942 à Trier (D), jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

3. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Larissa KNEIP, demeurant à 4, Op der Aepeltaart, L - 6971 Hostert, née le 21 juillet 1971 à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

4. Les associés ont décidé de prolonger le mandat de commissaire aux comptes de la société xinx s.à r.l., 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster (RC B119531) au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015,

Pour extrait conforme
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010099970/20.

(100112413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Immolam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.902.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099971/10.

(100112152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

CP Autovevey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.910.

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

COMPAGNIE DES PARCS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.896,

ici représentée par Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 juillet 2010.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de "CP AUTOVEVEY S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg numéro B 129.910, ayant son siège social à Luxembourg au 62, avenue Victor Hugo, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1807 du 25 août 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par acte du même notaire Gérard LECUIT en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 17 mars 2010;

- que le capital social est fixé à soixante-quatre mille deux cents euros (64.200.-EUR), représenté par six cent quarante-deux (642) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune;

- que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers la Suisse et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit helvétique.

2. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

3. Fixation du siège social au C/o Fiduciaire Verifid SA, rue du Rhône 100, 1204 Genève.

4. Démission d'un gérant en place et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

5. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit helvétique.

6. Nomination d'un /des gérant/s.

7. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8. Effet juridique relative aux résolutions prises.

9. Mandat à donner à Monsieur Rémi SACERDOTE aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce de Genève et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire éventuelle en Suisse afin de confirmer le transfert de siège et d'adapter les statuts de la société à la législation helvétique.

10. Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Suisse, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence, sans dissolution ni liquidation antérieure, sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit helvétique.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le bilan de clôture au 30 juin 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société au C/o Fiduciaire Verifid SA, rue du Rhône 100, 1204 Genève. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Georges MAJERUS en tant que gérant.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation helvétique, resteront annexés au présent acte, pour être formalisés avec lui.

Sixième résolution

En remplacement du gérant démissionnaire, la personne suivante est nommée en qualité de gérante supplémentaire de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean-Bernard BUCHS, expert-comptable, né le 3 février 1954, domicilié 28, avenue de Châtelaine, CH-1203 Genève, qui a mandat d'engager la société sous sa seule signature.

A l'issue de cette résolution, le conseil de gérance est composé de:

- Monsieur Sylvain PELLETIER, directeur de société, né le 20 octobre 1956 à Montréal, domicilié à 33, allée du lac inférieur, F78110 le Vésinet;

- Madame Annick ROUXEL, employée privée, née à Paris le 6 août 1946, domiciliée à 83, rue de la Lande, F-76220 Beauvoir en Lyons;

- Monsieur Jean-Bernard BUCHS, expert-comptable, né le 3 février 1954, domicilié 28, avenue de Châtelaine, CH-1203 Genève, qui a mandat d'engager la société sous sa seule signature.

Monsieur PELLETIER et Madame ROUXEL peuvent uniquement engager la société sous leur signature conjointe.

Septième résolution

Mandat est donné à Monsieur Georges MAJERUS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce helvétique.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 9 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce à Genève.

Huitième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Rémi SACERDOTE, maître en droit, avec adresse professionnelle à CH-1206 Genève, rue Firmin Massot, 9,

aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce à Genève avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

92028

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de soixante-quatre mille deux cents euros (64.200.-EUR) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers la Suisse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.700.-euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Majerus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32250. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099881/101.

(100112729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Casebero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 83.196.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 11 mai 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,

81 rue J.B Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée

Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,

81 rue J.B Gillardin

Madame Myriam Mathieu, employée privée

Demeurant professionnellement à L-4735 PETANGE,

81 rue J.B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à.r.l.

L-4735 Pétange 81 rue J.B.Gillardin

Pétange, le 11 mai 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010099859/28.

(100112595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Mayo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 30 juin 2010 à 10.00 h

le siège social et les bureaux sont établis au 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} juillet 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juillet 2010.

MAYO INVESTHOLDING S.à R.L.

J. H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2010100016/16.

(100112597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 2010

Il en résulte que:

- Sir Chippendale Keswick et Monsieur Anthony Ernest Oppenheimer ayant pour adresse 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société avec effet au 22 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010099883/14.

(100112254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Egon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.684.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Score Team Limited, une société anonyme de droit anglais, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

(la "Mandante")

ici représentée par Monsieur Robert WEIRIG, comptable, demeurant à Sandweiler,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 1^{er} juillet 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandante, représentée comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. EGON INVEST SA (la "Société"), ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 89684 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1730 du 4 décembre 2002;

I. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions avec une valeur nominale de vingt cinq euros (25 EUR), toutes entièrement souscrites et intégralement libérées;

II. La Mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III. La Mandante est devenue propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

IV. La Mandante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution

V. Décharge pleine et entière est accordée par la Mandante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Toutes les actions au porteur de la société seront annulées.

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. WEIRIG, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32060. Reçu € 75.-(soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099909/52.

(100112510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Escalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 68.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099916/10.

(100111947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Febalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.755.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26/07/2010.

Référence de publication: 2010099927/10.

(100112283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 82.112.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05.05.2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Martin STÜRNER

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Thomas AMEND

(résidant professionnellement à L-5365 MUNSBACH, 1B, Parc d'Activité Syrdall)

Uwe KRISTEN

(résidant professionnellement à D-61440 OBERURSEL, 2, Adenauerallee)

Stefan MAYERHOFER

(résidant professionnellement à D-80335 MÜNCHEN, 3c, Nymphenburgerstrasse)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010100188/23.

(100111827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

International Investors and Accounting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010099984/9.

(100112033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 54.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099985/10.

(100111886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Jego Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 127.343.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2010.

Pour JEGO SARL

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010099987/13.

(100112482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Hansa Private Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 139.021.

—
- *Extrait devant être déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en vertu de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales*

Il résulte de la résolution prise à Luxembourg le 19 juillet 2010 par l'associé unique de la société HANSA PRIVATE EQUITY PARTNERS S.à r.l., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au RCS sous le n° B 139021, que le mandat comme membre du conseil de gérance des personnes suivantes est renouvelé jusqu'au 30 juin 2011:

- Monsieur Peeter Piho, membre du Collège de Gérance, né le 26.03.1969 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;

- Monsieur Indrek Kaldoja, membre du Collège de Gérance, né le 21.11.1983 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100282/22.

(10011127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8121 Bridel, 13, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 148.978.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099988/10.

(100112416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Karnagy Electronics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 106.128.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010099991/11.

(100112593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Suez Asia Equity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 52.048.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten on the fifteenth day of July.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Céline Parmentier, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of S.I. FINANCE, a company organised under the laws of France and having its registered office at 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France (the "Principal") by virtue of a proxy under private seal given on July 15th 2010, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared and requested the notary to act the following:

I. Suez Asia Equity Management S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 52048, having been incorporated by deed of Maître Edmond SCHROEDER, notary residing in Mersch on August 24th 1995 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the year 1995;

II. The subscribed capital of the Company is presently four hundred thousand UNITED STATES DOLLARS (USD 400,000) fully paid represented by one hundred (100) registered shares with a nominal par value of four thousand UNITED STATES DOLLARS (USD 4,000) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal acknowledges and approves the auditor's report;

VII. The Principal gives discharge to all directors in respect of their mandate up to this date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the offices of CACEIS Bank Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Céline Parmentier, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial de S.I. FINANCE, une société organisée selon la loi française et ayant son siège social à 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France (le "Mandant") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 15 juillet 2010 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Suez Asia Equity Management S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 52048, ayant été constituée suivant acte reçu par Me Edmond SCHROEDER, notaire résidant à Mersch, en date du 24 août 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'année 1995;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de quatre cents mille UNITED STATES DOLLARS (USD 400.000) entièrement libéré et représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de quatre mille UNITED STATES DOLLARS (USD 4.000) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Le Mandant reconnaît et approuve le rapport d'audit ;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de CACEIS Bank Luxembourg, situés au 5 Allée Scheffer, L2520 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, les associées ne pourront se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. PARMENTIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32078. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100129/87.

(100112475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.077.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010099992/18.

(100112338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.708.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Georgia-Pacific Financial Management LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (County of New Castle), DE 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235697,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established under private seal on July 27, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of GPMF LLC (the Company), a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (County of New Castle), DE 19801, United States of America, and validly registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4479488.

II. The following documents were submitted:

- (a) A certified copy of the articles of association of the Company;
- (b) A certificate of incorporation / transfer of the Company issued by the Secretary of State of the State of Delaware;
- (c) A copy of the minutes of the Company's sole shareholder's resolutions dated July 26, 2010, whereby it resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the registered seat of the Company out of the State of Delaware, United States of America, and to set it up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- (d) A certified copy of the shareholders' register of the Company; and
- (e) A certified copy of the balance sheet of the Company dated July 27, 2010.

III. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves and confirms, as far as necessary, the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from the State of Delaware, United States of America, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to adopt and confirm the Luxembourg law form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name from "GPMF LLC" to "Georgia-Pacific Treasury S.à r.l."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Georgia-Pacific Treasury S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company since its establishment shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company, as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable

laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves, with immediate effect, to fix the registered office of the Company at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their position of managers of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation:

- Mr. Tye G. Darland, Company Manager, born on March 19, 1964 in Nebraska (United States of America), with professional address at 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847 (United States of America),
- Mr. Tyler L. Woolson, Company Manager, born on March 13, 1963 in Connecticut (United States of America), with professional address at 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847 (United States of America).

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

- Ms. Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Rome (Italy), with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr. Valere Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar (France), residing at 21, Avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo (Belgium).

Eighth resolution

Further to the above mentioned resignations and appointments, the sole shareholder acknowledges that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

- Ms. Laura Spitoni, prenamed;
- Mr. Valere Weiss, prenamed.

Shareholding

The twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each of the Company are held by Georgia Pacific Financial Management LLC, prenamed.

Valuation

The net assets of the Company are valued at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.00).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

Georgia-Pacific Financial Management LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (Comté de New Castle), DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4235697,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de GPMF LLC (la Société), une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington (Comté de New Castle), DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée près du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4479488.

II. Les documents suivants ont été soumis:

- (a) Une copie certifiée conforme des statuts de la Société;
- (b) Un certificat de constitution / continuation de la Société émis par le Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware;
- (c) Une copie des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 26 juillet 2010, en vertu desquelles la Société a décidé, afin de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités, de transférer le siège social de la Société hors de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) Une copie certifiée conforme du registre des associés de la Société; et
- (e) Une copie certifiée conforme du bilan de la Société au 27 juillet 2010.

III. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

L'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve et confirme, dans la mesure du nécessaire, la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société hors de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et de l'établir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «GPMF LLC» en «Georgia-Pacific Treasury S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide, avec effet immédiat, de modifier et de reformuler les statuts de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Georgia-Pacific Treasury S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société depuis sa constitution restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites instituées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les associés et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans

tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérant de la Société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission:

- M. Tye G. Darland, gérant de société, né le 19 mars 1964 dans le Nebraska (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847 (Etats-Unis d'Amérique),

- M. Tyler L. Woolson, gérant de société, né le 13 mars 1963 dans le Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree, Street, N.E., Atlanta, GA 30303-1847 (Etats-Unis d'Amérique).

Septième résolution

L'associé unique nomme les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

- Mme Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, née le 18 juillet 1968 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Valere Weiss, European Controller, né le 6 février 1966 à Colmar (France), résidant au 21, Avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo (Belgique).

Huitième résolution

L'associé unique reconnaît que suite aux démissions et nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se composera désormais comme suit:

- Mme Laura Spitoni, susnommée;

- M. Valere Weiss, susnommé.

Détention des parts sociales

Les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune de la Société restent détenues par Georgia-Pacific Financial Management LLC, susnommée.

Evaluation

L'actif net de la Société est estimé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00).

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107087/414.

(100120887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Laboule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 98.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010099997/11.

(100112235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

LNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5332 Moutfort, 2, Op der Millebaach.

R.C.S. Luxembourg B 98.176.

Extrait de résolution prise par le conseil d'administration, en date du 9 juin 2010

- nomination de Monsieur Alain Neuens en qualité de Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100001/10.

(100112042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

LTI (be) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.679.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100007/9.

(100112397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.353.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of July.

Before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 152 356

hereby represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 July 2010, (the “Sole Shareholder”).

The said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Moor Park Fortuny Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 152 353, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14th May 2010 under number 1019 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 5 July 2010 of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the starting date and the ending date of the Company’s financial year and to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that the said article shall read as follows:

“The Company’s financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.”

2 To resolve that the financial year which began on 14th April 2010 will end on 31st December 2010.

3 Miscellaneous

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company’s financial year and resolved to consequently amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

“The Company’s financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the current financial year, which began on 14th April 2010, will end on 31st December 2010.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to nine hundred euro (EUR 900,-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152 356,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 7 juillet 2010 ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Moor Park Fortuny Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152 353, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1019 du 14 mai 2010 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence the 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre."

2. Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 14 avril 2010, au 31 décembre 2010.

3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence the 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 14 avril 2010, au 31 décembre 2010.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010. LAC/2010/30649. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100014/104.

(100112698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 150.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100019/9.

(100112341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mai 2010

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration a décidé de renommer:

* PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1741 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477 aux fonctions de Réviseurs d'entreprise;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

POUR Centuria Capital Luxembourg S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100221/19.

(100111743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 61.257.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de ma fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat.

Clemency, le 25 septembre 2009.

François BOURGON.

Référence de publication: 2010100021/10.

(100112392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

PME Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 48.052.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2010.

Pour PME CONSULTING S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100063/13.

(100112486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Kirkwall Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.640,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.131.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Leonardo Giuseppe Marseglia, born on the eighteenth day of March nineteen hundred and forty-six in Ostuni (Italy), residing at Corso Mazzini 95, 72017 Ostuni (Italy), married, holder of passport with number G459284 ("Mr. Marseglia"); and

2. Ms. Vincenza Tamburrini, born on the twenty-second day of April nineteen hundred and forty-eight in Fasano (Italy), residing at Corso Mazzini 95, 72017 Ostuni (Italy), married, holder of passport with number G459194 ("Ms. Tamburrini") together with Mr. Marseglia (the "Shareholders"),

here represented by Ms. Elise Nakach, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons are the Shareholders of Kirkwall Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its corporate seat and its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifteen thousand six hundred forty euro (€15,640), registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 153131, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1115 dated 28 May 2010 (the "Disappearing Company").

The Shareholders, representing the whole share capital of the Disappearing Company, acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then declared and requested the undersigned notary to record the following:

A. Intention to merge

The Disappearing Company and Ludvika Immobilien 3 B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), organized under the laws of the Netherlands, with its corporate seat in Amsterdam (the Netherlands) and its principal place of business at (1077 ZX) Amsterdam, Strawinskylaan 3105 Atrium (the Netherlands), registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33216769 (the "Acquiring Company") together with the Disappearing Company (the "Merging Companies") intend to realise a merger within the meanings of Book 2 Title 7 of the Dutch Civil Code and Section XIV of the Luxembourg Law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Luxembourg Company Law"), whereby the Disappearing Company will cease to exist and the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Disappearing Company by operation of law.

B. Dissolution, Bankruptcy, Suspension of payments

None of the Merging Companies has been dissolved or declared bankrupt or has been granted suspension of payments.

C. Joint cross-border legal merger proposal and Merger reports (explanatory notes)

Pursuant to a resolution taken by the sole manager of the Disappearing Company on 21 May 2010 and by the shareholder of the Acquiring Company on 21 May 2010, a joint cross-border legal merger proposal as referred to 2:312 of the Dutch Civil Code and article 261 of the Luxembourg Company Law has been recorded on 25 May 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1116 dated 28 May 2010.

Furthermore, two merger reports have been prepared by the sole manager of the Disappearing Company and by the managing director of the Acquiring Company as referred to in articles 2:313 paragraph 1 of the Dutch Civil Code and article 265 of the Luxembourg Company Law.

D. Statement cross-border legal merger - Merging Companies

On 28 June 2010, the sole manager of the Disappearing Company and the managing director of the Acquiring Company have executed a statement stating that following the execution of the joint cross-border legal merger proposal and the merger reports, no major changes in the circumstances have occurred which have affected the information contained in the joint merger proposal or in the merger reports.

The Shareholders hereby wish to adopt a resolution to merge the Acquiring the Company with the Disappearing Company in accordance with the text of the joint cross-border legal merger proposal.

E. Resolutions

The Shareholders, representing the whole share capital of the Disappearing Company, acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then took the following resolutions:

1. Public Documentation. In accordance with article 267 of the Luxembourg Company Law, the following documents in relation to the proposed cross-border legal merger between the Disappearing Company and the Acquiring Company have been made available for inspection by the Shareholders at the registered office of the Disappearing Company at least one month before the date of the present general meeting:

- The cross-border legal merger proposal;
- The annual accounts and the annual reports of the merging companies for the last three financial years;
- An accounting interim statement of the Disappearing Company dated 20 May 2010; and
- The merger reports of the merging companies referred to in article 265 of the Luxembourg Company Law dated 25 May 2010 explaining the proposed cross-border legal merger from a legal and economic perspective.

On 21 May 2010, the shareholders of the Merging Companies have waived, in accordance with article 266 paragraph 5 of the Luxembourg Company Law, the requirement to have the cross-border legal merger proposal audited.

A copy of the relevant written resolutions will be attached as schedule to the present deed.

A full copy or, if so desired, a partial copy, of the above-mentioned documents may have been obtained by any shareholder upon request and free of charge.

2. Approval of the cross-border merger. The Shareholders, subject to the conform decision to be adopted by the shareholder of the Acquiring Company, hereby resolve to approve the merger between the Disappearing Company and the Acquiring Company.

The merger shall become effective between the merging companies and vis-à-vis third parties upon the publication of this notarial deed in the Luxembourg national Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), as of which date the Disappearing Company shall cease to exist.

The Shareholders hereby confirm the Disappearing Company shall be dissolved by operation of law, subject to the approval by the Acquiring Company.

The Shareholders further confirm that no formal liquidation procedure will be carried out for the Disappearing Company the assets and liabilities of which will be transferred by operation of law to the Acquiring Company.

3. Allocation of new shares in the capital of the Acquiring Company. The Disappearing Company is the holder of forty (40) shares, each share with a nominal value of four hundred fifty euro (€450.00), numbered 1 up to and including 40, in the issued share capital of the Acquiring Company (the "Current Ludvika Shares"), constituting one hundred percent (100%) of the issued share capital of the Acquiring Company.

Mr. Marseglia is the holder of thirteen thousand eight hundred six (13,806) shares, each share with a nominal value of one euro (€1.00), numbered 1 up to and including 13,806, in the issued share capital of the Disappearing Company, constituting ninety percent (90%) of the issued share capital of the Disappearing Company.

Ms. Tamburrini is the holder of one thousand five hundred thirty-four (1,534) shares, each share with a nominal value of one euro (€1.00), numbered 13,807 up to and including 15,340, in the issued share capital of the Disappearing Company, constituting ten percent (10%) of the issued share capital of the Disappearing Company.

In the scope of the cross-border legal merger, new shares in the capital of the Acquiring Company, representing a total nominal value of eighteen thousand euro (€18,000.00), will be allocated to the Shareholders, in their capacity of sole shareholders of the Disappearing Company, pursuant to article 2:311 paragraph 2 of the Dutch Civil Code and article 261 (2) b) and c) of the Luxembourg Company Law.

The Shareholders hereby approve the new allocation of shares in the capital of the Acquiring Company.

4. Cancellation of the shares owned by the Disappearing Company in the capital of the Acquiring Company. Pursuant to the cross-border legal merger, the Acquiring Company will acquire the Current Ludvika Shares by operation of law as per the day after the execution of this deed. In the scope of the cross-border legal merger, the Current Ludvika Shares, representing a total nominal value of eighteen thousand euro (€18,000.00), will be cancelled by the Acquiring Company without the application of articles 2:208 and 2:209 of the Dutch Civil Code as per such date, pursuant to article 2:325 paragraph 3 of the Dutch Civil Code.

The Shareholders hereby approve to cancel the Current Ludvika Shares effective on 30 June 2010 at 0:00 a.m. and to grant a power of attorney to the managing director of the Acquiring Company, with full power of substitution, in order to register such cancellation of the shares in the register of the Acquiring Company.

5. Financial accounting. The Shareholders hereby resolve that the financial data of the Disappearing Company have been accounted for as from 20 May 2010 in the accounting records of the Acquiring Company.

Following the merger, the obligations regarding the annual accounts of the Disappearing Company shall rest with the Acquiring Company, with due observance of article 261 of the Luxembourg Company Law and of article 2:320 of the Dutch Civil Code.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the Luxembourg Law.

Estimate of costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Disappearing Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated by the undersigned notary at about EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:

Ont comparu:

1. Monsieur Leonardo Giuseppe Marseglia, né le dix-huit mars mil neuf cent quarante-six, à Ostuni, en Italie, demeurant au 95 Corso Mazzini, 72017 Ostuni, Italie, marié, détenteur du passeport numéro G459284 («Monsieur Marseglia»); et

2. Madame Vincenza Tamburrini, née le vingt-deux avril mil neuf cent quarante-huit, à Fasano, en Italie, demeurant au 95 Corso Mazzini, 72017 Ostuni, Italie, marié, détenteur du passeport numéro G459194 («Madame Tamburrini») avec Monsieur Marseglia (les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Mademoiselle Elise Nakach, maître en droit de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2010.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera jointe au présent acte afin d'être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Les comparants sont les associés de Kirkwall Luxembourg S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son domicile et son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153131 et ayant un capital de quinze mille trois cent quarante euros (€15,340), constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1115 du 28 mai 2010 (la «Société Absorbée»).

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ont ensuite déclaré ce qui suit et ont demandé au notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

A. Volonté de fusionner

La Société Absorbée et Ludvika Immobilien 3 B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas en la forme d'une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Amsterdam, dans les Antilles néerlandaises et étant domiciliée à Strawinskylaan 3105 Atrium, (1077 ZX) Amsterdam, aux Pays-Bas, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam (trade register of the Chamber of Commerce for Amsterdam) sous le numéro 33216769, (la «Société Absorbante») collectivement avec la Société Absorbée (les «Sociétés Fusionnantes») entendent effectuer une fusion conformément au livre 2 titre 7 du code civil néerlandais et à la section XIV de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la «Loi du Luxembourg»), à l'issue de laquelle la Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante acquerra les actifs et passifs de la Société Absorbée par l'effet de la loi.

B. Dissolution, Faillite, Cessation de paiements

Aucune des Sociétés fusionnantes n'a été dissoute ni déclarée en faillite ni n'a été reconnue en cessation en paiement.

C. Projet commun de fusion transfrontalière et Rapports de fusion (notes explicatives)

Suite à une résolution du gérant unique de la Société Absorbée adoptée le 21 mai 2010 et à une résolution adoptée par l'associé de la Société Absorbante le 21 mai 2010, un projet commun de fusion transfrontalière et une déclaration du gérant unique concernant le projet commun de fusion transfrontalière tel que défini aux articles 2:312 du code civil néerlandais et 261 de la Loi du Luxembourg a été enregistré le 25 mai 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1116 du 28 mai 2010.

En outre, deux rapports de gestion ont été préparés par le gérant unique de la Société Absorbée et l'administrateur-gérant de la Société Absorbante tels que définis à l'article 2:313 paragraphe 1 du Code Civil néerlandais et à l'article 265 de la Loi du Luxembourg.

D. Déclaration relative à la fusion transfrontalière - les Sociétés Fusionnantes

Le 28 juin 2010, le gérant unique de la Société Absorbée et l'administrateur-gérant de la Société Absorbante ont préparé une déclaration attestant que depuis l'exécution du projet commun de fusion et des rapports de fusion, aucun changement majeur n'est intervenu ayant pour effet d'affecter l'information contenue dans le projet commun de fusion et dans les rapports de fusion.

Les Associés décident d'adopter les présentes résolutions relatives à la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément au texte du projet commun de fusion.

E. Résolution

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Documentation publique. Conformément à l'article 267 de la Loi du Luxembourg, la documentation légale suivante relative à la proposition de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée a été mise à disposition des Associés pour examen au siège social de la Société Absorbée au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale des associés:

- Le projet commun de fusion;
- Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des Sociétés Fusionnantes;
- Un relevé des comptes intérimaires de la Société Absorbée en date du 20 mai 2010; et
- Les rapports de fusion des Sociétés Fusionnantes tels que définis à l'article 265 de la Loi du Luxembourg en date du 25 mai 2010 détaillant la fusion d'un point de vue légal et économique.

Le 21 mai 2010, les associés des Sociétés Fusionnantes ont unanimement décidé de renoncer à l'examen du projet commun de fusion par un expert indépendant et au rapport d'expert conformément à l'article 266 paragraphe 5 de la Loi du Luxembourg.

Une copie des résolutions écrites sera jointe en annexe au présent acte.

Copie intégrale ou, s'il l'a désiré, partielle des documents visés ci-dessus a pu être obtenu par tout associé sans frais et sur simple demande.

2. Approbation de la fusion transfrontalière. Les Associés, sous réserve de la décision conforme devant être adoptée par l'associé unique de la Société Absorbante, décident par les présentes d'approuver la fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

La fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers lors de la publication du présent acte notarié dans le journal officiel luxembourgeois, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, date à partir de laquelle la Société Absorbée cessera d'exister.

Les Associés confirment, par les présentes que la Société Absorbée sera dissoute par l'effet de la loi; cette dissolution étant soumise à l'approbation de la Société Absorbante.

Les Associés confirment également qu'aucune procédure formelle de liquidation n'aura lieu pour la Société Absorbée dont les actifs et passifs seront transférés par l'effet de la loi à la Société Absorbante.

3. Répartition des nouvelles parts dans le capital de la Société Absorbante.

a. La Société Absorbée détient actuellement quarante (40) parts sociales, ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (€450), numérotées de 1 à 40 inclus, dans le capital social de La Société Absorbante (les «Parts Sociales Ludvika»), constituant cent pour cent (100%) du capital social de la Société Absorbante.

b. Monsieur Marseglia détient actuellement treize mille huit cent six (13,806) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un euro (€1), numérotées de 1 à 13,806 inclus, dans le capital social de la Société Absorbée, constituant (90%) du capital social de la Société Absorbée.

- Madame Tamburrini détient actuellement mille cinq cent trente quatre (1,534) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un euro (€1), numérotées de 13.807 à 15,340 inclus, dans le capital social de la Société Absorbée, constituant (10%) du capital social de la Société Absorbée.

En vertu de la fusion transfrontalière, des nouvelles parts sociales de la Société Absorbante, représentant une valeur totale de dix-huit mille euro (EUR 18.000,-) seront allouées aux associés dans leur capacité d'associés uniques de la Société Absorbée en vertu de l'article 2:311 paragraphe 2 du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (2) b) et c) de la Loi du Luxembourg.

Les Associés approuvent l'allocation des parts sociales dans le capital de la Société Absorbante.

4. Annulation des parts sociales détenues par la Société Absorbée dans le capital de la Société Absorbante. En vertu de la fusion transfrontalière, la Société Absorbante acquerra les Parts Sociales Ludvika par l'effet de la loi le jour de

l'exécution du présent acte. Dans l'optique du projet commun de fusion, les Parts Sociales Ludvika représentant un montant total de dix-huit mille euros (€18,000) seront annulées par la Société Absorbante nonobstant les articles 2:208 et 2:209 du code civil néerlandais à ce jour, conformément à l'article 2:325 paragraphe 3 du code civil néerlandais.

Les Associés décident par les présentes d'annuler les Parts Sociales Ludvika le 30 juin 2010 à 0:00 et de donner procuration à l'administrateur-gérant de la Société Absorbante, ayant les pleins pouvoirs de substitution pour enregistrer l'annulation des parts sociales sur le registre de la Société Absorbante.

5. Comptabilité financière. Les Associés décident par les présentes que les données financières de la Société Absorbée ont été comptabilisées depuis le 20 mai 2010 dans les comptes annuels de la Société Absorbée.

Suite à la fusion, les obligations relatives aux comptes annuels de la Société Absorbée relèveront de la Société Absorbée, conformément à l'article 261 de la Loi du Luxembourg et à l'article 2:320 du code civil néerlandais.

Le notaire soussigné certifie par les présentes l'existence et la légalité de la fusion et de l'intégralité des actes, documents et formalités dont les sociétés fusionnantes sont responsables en vertu de la Loi du Luxembourg.

Estimation des frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, devant être supporté par la Société ou à lui être mis en compte en rapport avec le présent acte a été estimé par le notaire soussigné à approximativement EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la demande de la partie comparante précitée le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et ledit acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et résidence, ladite mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: E. NAKACH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30378. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107132/247.

(100120597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100071/9.

(100112373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100072/9.

(100112374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Reabasse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.694.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010100076/13.

(100112302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Agenor S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 30.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 07 juin 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

- Monsieur Raimondo Buscemi, administrateur, avec adresse à L-8545 Niederpallen, 59, Ditzebierg.
- Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.
- Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010100190/23.

(100111246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Roloque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.055.

—
L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ROLOQUE S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 87055 ayant son siège social à Luxembourg au 54, Avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1044 du 9 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.R.L.) selon le droit Italien;
3. Fixation du siège social à Via Alessandro Avogadro di Casanova n. 26/28, 36100 Vicenza, Italie;
4. Modification de la dénomination sociale en "ROLOQUE S.R.L.";
5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
7. Nomination de nouveaux administrateurs;
8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
9. Effet juridique relative aux résolutions prises;
10. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
11. Mandat à donner à Dott. Emanuela ZANGUIO aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation Italienne;
12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que des bilans et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009. L'approbation de ceux-ci ainsi que l'affectation du résultat se fera lors de la prochaine assemblée générale à tenir en Italie.

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 15 juillet 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée (S.R.L.) selon le droit italien.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Via Alessandro Avogadro di Casanova n. 26/28, 36100 Vicenza, Italie.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "ROLOQUE S.R.L."

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société SPF Società Professionale Fiduciaria S.A., ayant son siège social au 17, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse.
Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur de la Société:

- Dott. Manuela TASSANI, né le 11 décembre 1967 à Vicenza, Italie et domiciliée à Via Alessandro Avogadro di Casanova n. 26/28, 36100 Vicenza, Italie, code fiscal TSSMNL67T51L840H, citoyenne Italienne.

- Dott. Emanuela ZANGUIO, né le 22 mars 1956 à Vicenza, Italie et domiciliée à Via Alessandro Avogadro di Casanova n. 26/28, 36100 Vicenza, Italie, code fiscal ZNGMNL56E62K840M, citoyenne Italienne.

- Dott. Giovanni FRACCARO, né le 10 août 1980 à Schio (VI), Italie et domicilié à Vicenza, Italie et domiciliée à Via Alessandro Avogadro di Casanova n. 26/28, 36100 Vicenza, Italie, code fiscal FRCGNN80M10I531H, citoyen Italien.

lequels mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2011.

Huitième résolution

La loi italienne ne requérant pas la nomination d'un commissaire aux comptes quant à une société à responsabilité limitée (S.R.L.), il n'est pas procédé à son remplacement.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 4 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Dott Emanuela ZANGUIO préqualifiée aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32067. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100079/119.

(100112730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Socera Assets Management S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 81.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100122/9.

(100112231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Société Luxembourgeoise de Distributeurs Automatiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 79.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100123/10.

(100112225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Sogesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 31, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 88.984.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 juin 2010

L'assemblée des actionnaires a entre autres pris la résolution suivante:

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité, de nommer la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège à 66, rue de Gasperich, L-1617 LUXEMBOURG, commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Alphonse WEBER.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2011.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010100125/16.

(100112138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

PHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.515.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le trente juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Henri Prijot, citoyen belge, né le 25 novembre 1965 à Bastogne (Belgique), résidant au 24, rue Franz Liszt, L-1944 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination PHL Finance S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Cependant, le gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de un ou plusieurs membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat et leurs rémunérations. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance

peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé

d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Henri Prijot, prédésigné, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- La personne suivante est nommée comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2.- Le siège social de la société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the thirtieth day of June.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Henri Prijot, a Belgian citizen born on 25th November 1965 in Bastogne (Belgium), residing at 24, rue Franz Liszt, L-1944 Luxembourg,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of PHL Finance S.à r.l..

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the shareholder(s).

However, the sole manager or the Board of Managers in case of plurality of Managers is authorized to transfer the registered office of the Company to any place within the municipality of Schuttrange.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign

undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders.

The shares can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital. In this case the remaining shareholders have a preemption right. They must use this preemption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholders. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined in accordance with the provisions of article 6 and article 7 of the Law.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, state of minority declared by the court, insolvency or bankruptcy of one of the shareholder.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of one or more members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, mandate period and compensations. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of

Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the single signature of one manager or the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders

representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and Obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2010.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Mr. Henri Prijot, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Decisions of the sole shareowner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

a) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period:

Mr. Olivier Dorier, company director, born on the 25th September 1968 at Saint Rémy (France), residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

b) The registered office is established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 14 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101856/498.

(100115025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Mebelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 134.512.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2010.

Pour **MEBELUX**

Société à responsabilité limitée

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100020/14.

(100112483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100126/10.

(100112298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

TRT Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 86.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100139/10.

(100112379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Bureau de Gestion RAUSCH & Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 100.247.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22.07.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a

FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signature

Référence de publication: 2010100207/13.

(100110980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Floropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.578.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hagen, le 26/07/2010.

Référence de publication: 2010099937/10.

(100112284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Good Energies (Solar Investments) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.920.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099940/10.

(100112183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.
